

● (2100)

Dans la tradition classique de l'économie, il existe deux domaines d'activité économique. Il y a le secteur des foyers, y compris les fermes, dont les produits ne sont pas évalués (on ne paie pas une maîtresse de maison; les produits consommés à la ferme ne sont pas toujours comptés dans le produit national brut) parce qu'ils ne sont pas échangés sur le marché. Puis, il y a l'économie de marché, où la valeur des biens et services est mesurée selon les prix relatifs enregistrés dans l'échange d'argent.

Voici la phrase importante:

Mais il y a aussi maintenant, un troisième secteur plus important que les deux autres...

Et c'est, je présume, ce qui a motivé la résolution de mon collègue.

... un troisième secteur qui commence à être connu depuis 25 ans, et qui jouera un rôle plus crucial encore au cours des 25 prochaines années, le secteur social. Pour des raisons que je tenterai d'éclaircir plus loin, je préfère le terme «secteur social», avec ses connotations sociologiques de problèmes de famille et de vie commune, aux termes plus neutres tels «finances publiques» ou «secteur public».

Bell démontre ensuite dans un article intéressant la nécessité, dans l'ensemble du secteur social, d'échanger des idées et des opinions et d'exercer un contrôle sur la caisse. Je ne pousserai pas l'analogie plus loin. Je me demande comment nos savants collègues des banquettes ministérielles s'inséreraient au juste dans le secteur social. Je leur dis qu'un échange de renseignements sur les dépenses et les budgets avec les membres de ce secteur démystifierait la gestion des fonds publics et la rendrait plus apte à l'examen que la résolution cherche à rendre possible.

Je crois que l'on m'a assez entendu, madame l'Orateur, et je voudrais terminer en faisant valoir trois idées sur le gouvernement de la démocratie. Tout d'abord, j'espère que la plupart des députés voient venir avec autant d'appréhension que moi un recul dans le domaine de l'éducation. Même s'il faudra bientôt conclure des accords fiscaux entre le Canada et les provinces, il ne peut sûrement pas, à ce moment de notre histoire, y avoir de recul, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire ni aucune tentative de le rattacher au marché du travail. Si cela se produisait et que cette politique était jugée acceptable, pour moi, ce serait la fin de la recherche libre des universités. J'espère de tout cœur que cela n'arrivera pas.

Ensuite...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Fairweather: Madame l'Orateur, puis-je ajouter deux phrases?

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Permet-on au député de finir son exposé?

Des voix: D'accord.

M. Fairweather: Je le regrette, madame l'Orateur, mais bien que je l'aie pas voulu, j'ai certainement parlé pendant plus de 20 minutes. J'étais en train de faire valoir mon deuxième argument selon lequel le gouvernement ne saurait restreindre la libre activité des media. Je trouve le mot «media» bien malcommode, mais aussi bien utile. Tous ceux qui jugent qu'il faudrait restreindre telle ou telle activité des media m'inquiètent. Ce qu'il faudra sans doute au cours des deux prochaines années, c'est protéger et non restreindre la liberté des media.

Auditeur général

Enfin, j'aimerais signaler qu'au cours des prochaines années, nous allons nous rendre compte pour la plupart que nous appartenons d'une façon ou d'une autre à de vastes organisations. Chacun d'entre nous à toute une série de groupes auxquelles il a promis fidélité.

Je reviens encore une fois à la comparaison avec Montréal. De nombreuses personnes se sentiront plus engagées envers le petit groupe qu'envers le groupe plus vaste, ce qui entraîne de graves implications pour le gouvernement. J'espère que la fidélité au groupe cédera toujours le pas à la fidélité que nous devons tous à notre pays.

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame l'Orateur, nous sommes apparemment en train de discuter aujourd'hui de l'arrêt des activités de la Chambre des communes. Les députés qui ont pris la parole jusqu'ici ont fait état d'une grande insatisfaction quant à la façon dont la Chambre fonctionne et dont elle s'acquitte de ses responsabilités.

Je suis d'accord avec la motion du député de Peace River (M. Baldwin) selon laquelle le pouvoir exécutif s'est étendu et qu'il continue de s'étendre. A cela, deux raisons. La première, c'est que la Chambre a pris bien des décisions ces dernières années. Depuis dix ans que je suis député, le Parlement a étendu le pouvoir exécutif pour qu'il fasse davantage au nom des Canadiens. Une bonne partie de ses nouveaux pouvoirs lui ont été conférés par le Parlement lui-même. Outre le pouvoir et l'autorité pour faire certaines choses, le Parlement confère également le pouvoir de dépenser.

L'exécutif accroît également son pouvoir dans un autre secteur très important. Afin de pouvoir relever les défis des années 70, l'exécutif a procédé à un certain nombre de réorganisations. Il s'est attaché à résoudre les problèmes qui ont surgi en tâchant de fournir des services. Il a analysé ces problèmes et leur a trouvé des solutions. L'exécutif a donc été, à mon avis, en mesure de garder le contact et de fournir des services qui répondent davantage aux changements qui ont marqué la société canadienne.

Que l'on compare cependant cela avec les modalités d'action de la Chambre des communes. Cette action conviendrait si notre société était la même qu'au début du siècle, à une époque où elle était stable et où l'on attendait bien moins des hommes politiques et de l'appareil législatif. C'était l'époque où l'on n'attendait pratiquement aucune intervention de la part des députés et des ministres dans bien des secteurs d'activité dont ils doivent s'occuper de nos jours. Puisqu'il est en mesure de faire face à ces problèmes qu'implique la nécessité de fournir les services que l'on attend de lui aujourd'hui et puisqu'il est capable de se réorganiser lui-même, l'exécutif s'est arrogé beaucoup de pouvoirs, s'écartant de plus en plus de la Chambre des communes.

Je crois que la raison, c'est que la Chambre des communes n'a jamais pu s'appliquer à déterminer ce que devrait être son rapport avec la société en général. Comme elle n'a pas essayé de faire le point sur cette question, elle n'a pas été capable de faire face aux changements qui s'opèrent dans la société aussi efficacement que l'a fait l'exécutif. Ce qui m'effraie à ce propos, c'est le peu de cas que font du Parlement bien des gens de l'extérieur de la Chambre. Ils estiment que le Parlement et surtout la Chambre des communes se sont pas capables de s'attaquer convenablement aux problèmes de notre société. Ils estiment que non seulement nous perdons notre temps, mais que nous leur faisons également perdre le leur. Ils estiment que nous ne sommes pas capables de donner les coups de barre qui